



HOTEL DE VILLE  
31 rue Sainte Catherine  
84330 MODENE

**PROCES VERBAL  
DE LA REUNION DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU 07 JUIN 2016**

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**Présents :** Christian RIPERT, Norbert LEPATRE, Marcel LOMBARDI, Alexandre ALLEGRE, Laëtitia ALONSO, Sylvie CALAMEL, Sylvie MONTI, Isabelle PARIS, Michel RINAUDO, Christian ROUX.

**Absent(s) excusé(s) :** Marie-Hélène ENRIETTO (pouvoir à Laëtitia ALONSO)  
**Secrétaire de séance :** Isabelle PARIS

Monsieur le Maire remercie l'ensemble des membres d'être présent pour cette réunion et déclare la séance ouverte à 19h en donnant lecture du PV de la séance précédente, du 7 avril 2016 ; PV approuvé à l'unanimité des membres présents.

**1. Délibération : Consultation sur la poursuite du projet du parc naturel régional du Mt Ventoux**

Le président du conseil régional PACA nouvellement élu, demande aux 39 communes et 5 intercommunalités du périmètre du projet du Parc naturel régional du Mt Ventoux de se prononcer sur la poursuite ou non du processus de labellisation du Parc naturel du Mont Ventoux.

Une mission de préfiguration de ce parc a été créée dans le cadre du SMAEMV en juin 2011. En juin 2014, un diagnostic de territoire a été engagé pour la rédaction de l'avant-projet de charte, il s'agissait de Ventoux 2030.

Mais depuis le début du projet un débat existe entre partisans et opposants. C'est dans cette optique, que le président de la Région souhaite consulter les collectivités et recueillir leur avis.

**Délibération votée CONTRE à l'unanimité des membres présents.**

**2. Délibération : Recensement de population 2017**

En janvier 2017 débutera le recensement de la population de Modène.

Il faut se prononcer sur le choix des agents recenseurs et sur leur rémunération.

Monsieur le Maire propose que ce soit les 2 secrétaires de mairie qui effectuent cette tâche car elles connaissent bien la commune.

La rémunération se fait à la feuille selon le barème de l'INSEE.

**Délibération votée POUR à l'unanimité des membres présents.**

**3. Délibération : Fonds de concours de la Cove 2016**

Comme chaque année, il convient de prendre une délibération relatant les différents frais de fonctionnement et d'investissement sur la commune, concernant la voirie, pour permettre à la Cove de nous verser le fond de concours, d'un montant de 13 531€. (Voir tableau ci-après)

Equipement bâtiments communaux / voirie de Modène

	Dépenses 2016 en € TTC		Recettes 2016 en € TTC
<b>Fonctionnement</b>			
* électricité	4189	* Fonds de concours Cove (fct)	11416
* gaz	490	* Autofinancement de la	11416
* entretien bâtiment (Mairie) <i>(70% salaire agent services techniques)</i>	9624	commune de Modène	
* assurance des bâtiments	1992		
* entretien éclairage public	2351		
* entretien voirie	4186		
<b>Sous - total fonctionnement</b>	<b>22832</b>	<b>Sous - total fonctionnement</b>	<b>22832</b>
<b>Investissement</b>			
* Changement portes secrétariat	1130	* Fond de concours Cove (inv)	2115
* Changement portes entrée mairie	3100	* Auto financement de la	2115
		commune de Modène	
<b>Sous-Total Investissement</b>	<b>4230</b>	<b>Sous-total Investissement</b>	<b>4230</b>
<b>TOTAL</b>	<b>27062</b>	<b>TOTAL</b>	<b>27062</b>
<b>TOTAL FONDS DE CONCOURS COVE - Equipement commune de Modène</b>			<b>13531</b>

Délibération votée POUR à l'unanimité des membres présents.

**4. Délibération : Autorisation donnée à Monsieur le Maire de choisir et mandater un huissier et poursuivre la procédure au niveau du Procureur de la République dans l'affaire ROYER Maurice**

Monsieur le maire explique qu'il a vu le sous-Préfet concernant l'affaire ROYER Maurice. Ce dernier faisant des mails à répétition à la mairie depuis ces 15 derniers jours au sujet de son mécontentement. Il a également créé des ennuis au voisinage.

- Monsieur le Sous-Préfet a contacté un agent du service juridique de la DDT. Cette personne est venue aujourd'hui rencontrer le Maire et a bien expliqué que la procédure allait être lancée, qu'on ne pourrait plus l'arrêter et les conséquences seront très lourdes pour la personne mise en cause.

*(Les faits reprochés : installation d'un « baraquement » servant de cuisine, une serre avec tente, un monticule de palettes pour douche et divers déchets déposés sur les terrains).*

- De même, l'agent du service juridique de la DDT a conseillé à Monsieur le Maire de mandater rapidement un huissier concernant le chemin communal qui donne accès au

transformateur EDF. A ce jour, ce chemin est inaccessible. Des piquets et fils de fer ont été plantés en son milieu par Monsieur ROYER. Pour des raisons de sécurité publiques, ce chemin doit être dégagé pour permettre l'intervention d'EDF en cas de coupures de courant.

La commune va faire constater par un huissier la non-possibilité d'accès au poste de transformateur EDF. Ce dernier va envoyer un courrier de sommation au propriétaire. Un délai de 15 jours lui sera donné pour enlever les piquets. Si cela n'est pas fait, l'huissier mènera l'affaire devant le Procureur de la République.

Monsieur le Maire demande donc au conseil municipal l'autorisation de choisir et mandater un huissier pour intervenir et l'autorisation de poursuivre la procédure au niveau du Procureur de la République concernant cette affaire.

**Délibération votée POUR à l'unanimité des membres présents.**

## **5. Questions diverses**

- Projet Aire de jeux

Madame Laëtitia ALONSO demande où en est le projet d'aménagement de l'ancienne décharge. Monsieur le Maire explique que tout est à l'arrêt, suite à de nouveaux éléments. La DREAL avait classé le site comme aménagé en végétaux et il semblerait qu'on ne puisse rien faire d'autre dessus.

Monsieur le Maire a rencontré Monsieur le Sous-Préfet qui s'est proposé de venir sur place avec la DREAL pour voir ce qu'il est envisageable de faire. Nous sommes dans l'attente de cette visite.

- Enfouissement des lignes France Télécom

Monsieur le Maire a rencontré le responsable des travaux. Un estimatif a été donné à environ 40 000€. Les travaux débuteraient en septembre.

- Affaissement du réseau de tout à l'égout

La SDEI est venue faire un bilan de l'état général du réseau. Il en ressort qu'il y a un affaissement du réseau sur plusieurs endroits : chemin des Libertonnes et au départ de la route de St Pierre juste après le croisement du chemin de Ronde (pour le domaine public), et dans le chemin des Esclausels (domaine privé). Concernant les 2 premiers lieux, les travaux ne sont pas nécessaires dans l'immédiat. Ils seront à envisager d'ici quelques années d'après la SDEI.

- Lotissement des Esclausels

Lors de la campagne électorale, une promesse avait été faite aux résidents du lotissement des Esclausels, visant à mettre l'éclairage public sur le chemin privé. Un devis a été demandé : il faut compter environ 1500€ juste pour la pose et le câblage car le chemin est déjà gainé, il y aura donc moins de travaux.

- Mariage

Pour les mariages, des fauteuils pour les mariés ont été achetés. L'ensemble du conseil municipal souhaite acquérir les mêmes fauteuils également pour les témoins.

Monsieur le Maire annonce aux membres du conseil que la table en pierre avec les bancs ont bien été installés au pont, à l'entrée du village depuis peu.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 19h43